Publié le 26 juin 2025

Stéphane Lenormand (député, Saint-Pierre-et-Miquelon) : « Proposer des déclinaisons pratico-pratiques de la décentralisation »

Le député de Saint-Pierre-et-Miquelon, Stéphane Lenormand, est le nouveau président de la Commission Outre-mer de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales. Il nous explique les raisons pour lesquelles il a choisi de répondre favorablement à la demande de la Fédération et quelles sont les priorités qu'il entend défendre pour les Epl ultramarines.

Vous êtes le nouveau président de la Commission Outre-mer de la FedEpl. Pourquoi avoir répondu favorablement à cette proposition ?

Je suis député depuis 2022. C'est une mission dans laquelle je m'investis fortement. Mais j'ai toujours l'âme chevillée au corps de l'élu local, de terrain, celui qui voit les choses se réaliser. J'adore le mandat de député mais il est plus virtuel (Ndlr, il est président du groupe Liot à l'Assemblée nationale). J'ai été élu local pendant 20 ans, président du Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon. J'ai été aussi président d'une Sem locale d'aménagement. Je voulais rester au contact de cette réalité de terrain et la présidence de la commission m'offre cette possibilité.

Comment percevez-vous les priorités pour les Epl ultramarines ?

Je suis un fervent défenseur de la décentralisation, notamment dans les territoires ultramarins. Il faut donner un maximum de pouvoirs à ces territoires, essayer de favoriser l'harmonisation des normes en prenant en compte leur environnement. Chacun d'entre nous doit pouvoir dégager le mode d'emploi qui lui correspond le mieux. Les Epl donnent cette possibilité, cette souplesse, il est donc nécessaire aussi de mieux sécuriser les élus qui s'y investissent.

Avez-vous arrêté une feuille de route en votre qualité de président de cette commission ?

Je souhaite que tous les territoires me remontent leurs besoins, afin de dégager des synergies, alimenter les cadres de la FedEpl des sujets prioritaires qui sont les nôtres afin qu'ils puissent peser sur les ministères, pour rendre la vie des élus plus facile. Je souhaite bien entendu porter tous ces débats aussi à l'Assemblée nationale. 90 % des Outre-mer sont des îles, en dehors de la Guyane, elle-même très enclavée. Cette insularité génère de fait des similitudes dans la manière d'aborder et de trouver des solutions entre nous. Si les contextes diffèrent, les modalités opérationnelles sont identiques. Nous souhaitons tous une déclinaison pratico-pratique de la décentralisation.

Vous pointez du doigt cette recentralisation de l'Etat, peut-être plus fortement ressentie encore dans les territoires ultramarins…

Chaque loi votée devait avoir une déclinaison pour chacun d'entre nous. Par exemple, sur la fin de vie, les soins palliatifs, le texte de loi en débat stipule qu'en Polynésie, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la loi se déploiera à travers des ordonnances. Qu'est-ce à dire ? Va-t-on nous imposer une décision d'en haut sans avoir sondé les acteurs locaux ? Pour les normes, c'est le même problème. Nous sommes à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans le voisinage du Canada et des Etats-Unis : les normes européennes et donc françaises auxquelles nous sommes soumis ne sont pas celles de ces deux pays. Les surcoûts en matière de transports de certains produits sont trop élevés. On fait faire des centaines de kilomètres à des produits normés européens alors qu'ils sont à quelques kilomètres de chez nous et donc à des prix moins élevés.

Ce débat sur le surcoût des normes revient souvent dans les bouches des élus ultramarins. Espérez-vous un jour apporter une amélioration supplémentaire ?

Il semblerait que Manuel Valls ait pris le sujet à bras le corps. Nous attendons avec impatience les débats parlementaires autour de la vie chère dans l'Outre-mer, prévus fin juin. Il faudrait faire plus confiance aux élus pour qu'ils mettent en place des solutions plus pragmatiques. Il faut aussi protéger les élus, notamment ceux des Epl, pour qu'ils soient encouragés à aller dans cette direction.

Publié le 24 juin 2025

Succès retentissant pour la première journée « Action Sociale et Santé » de la FedEpl : les Epl, acteurs clés des solidarités territoriales

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales a organisé avec succès, le 18 juin dernier, sa première journée de sensibilisation de l'économie mixte dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Cet événement majeur a réuni de nombreux acteurs pour valoriser les dynamiques des Epl dans ces domaines essentiels, partager des retours d'expérience inspirants et renforcer l'action publique locale au service de tous.

Dans un contexte de profondes transitions démographiques, sociales et territoriales, l'économie mixte locale se révèle être un **levier agile et puissant pour répondre aux défis des solidarités à chaque étape de la vie**. De la crèche à l'EHPAD, en passant par la restauration scolaire, la santé et les services funéraires publics, **les Epl s'engagent avec pragmatisme et proximité pour développer des services de qualité, ancrés dans les besoins des habitants.** On observe d'ailleurs un intérêt croissant des collectivités locales pour le modèle Epl dans la gestion de leurs compétences, au-delà des secteurs plus traditionnels comme l'aménagement ou l'immobilier.

Durant la matinée, nous avons pu écouter **Stéphane Hugon, Docteur en sociologie**, qui a captivé l'audience avec sa présentation intitulée **« Les Epl au défi de la transformation sociale »**, offrant une analyse approfondie des enjeux d'utilité publique et de transformation des modèles économiques et sociaux.

La session **« La parole aux Epl »** a mis en lumière la valeur ajoutée concrète des Epl dans les services de proximité. Des témoignages inspirants ont été partagés par :

- **Benjamin Vetele**, Adjoint au Maire de Blois et Président, et **Anne-Guylaine Perillon**, Directrice générale de la Spl Restauration du Blaisois.
- **Arnaud Boue**, Directeur général délégué de Lot Aide à Domicile.

Ces interventions ont illustré la capacité des Epl à apporter des réponses concrètes et sur-mesure aux besoins singuliers des territoires.

Les partenaires sont indispensables pour pouvoir mener à bien des politiques locales. Ainsi des partenaires métiers ont partagé leurs regards : Magalin TARRIN, responsable du Centre d'expertise pour l'accueil du jeune enfant à la Cnaf – Caisse nationale des allocations familiales, a souligné notamment l'efficacité des Spl dans la petite enfance. Une étude a montré que les **Spl, gérant des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) présentent des indicateurs de gestion très favorables** et des coûts de revient légèrement meilleurs que les EAJE privés.

Laure BOURGOIN, Responsable projets transverses chez DELPHIS, a également présenté les travaux de son pôle R&D sur l'habitat social, notamment les axes « Habitat & Autonomie » et « Habitat & Services »,

Sophie SAUVOUREL, Directrice générale de la Spl Angers Loire restauration et Boris PETRICIEN, Directeur général de la Spl SOGES et tous les deux administrateurs AGORES ainsi qu'Eliane LLORET, Présidente des services funéraires de Montpellier agglomération (SFMA) et Présidente du Club des Présidents des Epl du Funéraire nous ont présenté les grandes préoccupations du moment dans ces 2 secteurs. Retrouvez le support de présentation en pièce jointe.

La journée s'est terminée par une session de brainstorming collectif qui nous a permis co-construire des pistes d'actions pour renforcer le rôle de l'économie mixte locale dans les secteurs sociaux et de santé.

Cette journée a également été l'occasion de confirmer la **croissance remarquable des Epl dans l'action sociale et la santé**. Avec **60 Epl actives** dans ce secteur au 1er juin 2024, elles ont enregistré une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de **7,8 % par an depuis 2015**, comparée à 4,95 % pour l'ensemble des Epl. Parmi ces 60 structures, **60% sont des Sociétés Publiques Locales (Spl)**.

La FedEpl remercie l'ensemble des participants, des intervenants et des partenaires pour la richesse des échanges et l'engagement démontré. Cette journée marque une étape importante dans la reconnaissance du rôle essentiel des Epl au service des solidarités territoriales.

Publié le

Sem, Spl et SemOp : des outils sur-mesure pour gérer les transports publics urbains

Le 20 juin dernier, la FedEpl organisait un webinaire sur les atouts des Entreprises publiques locales pour opérer le service de transport public urbain. L'occasion d'analyser à travers des témoignages de terrain tant le fonctionnement que les caractéristiques propres aux entreprises de l'économie mixte, Sem, Spl et SemOp.

Ce sont ainsi une quarantaine de représentants de collectivités, élus et cadres territoriaux, ainsi que des présidents et dirigeants d'Epl qui ont participé à ce groupe de travail qui a fait la part belle aux retours d'expériences et aux échanges.

Une séquence animée par 3 intervenants qualifiés :

- Pascal BOLO, adjoint au maire de Nantes et président de la SEMITAN
- Emmanuel AUNEAU, directeur général de la Spl CTS à Strasbourg
- Céline VARIOT, DGA de la Rochelle Agglomération qui est revenue sur la création de la SemOp Yelo Mobilités

Les élus plébiscitent de plus en plus ces outils, comme leviers pour structurer et exploiter les réseaux de transports publics urbains de manière innovante et durable.

Une tendance de fond qui tend à s'amplifier : aujourd'hui, 36 Epl assurent déjà un service de transport public urbain. Et 8 Epl de transports ont été créées ces 10 dernières années.

Côté projets, 3 Epl sont en cours de constitution, et de nombreuses réflexions émergentes vont conduire à la constitution de nouvelles Sem, Spl et SemOp lors du prochain mandat local.

La FedEpl met à la disposition des collectivités son centre de ressources et d'expertise pour sécuriser les différentes étapes de création de leur opérateur. Chaque année, ce sont ainsi plusieurs dizaines de collectivités qui bénéficient des conseils de la FedEpl. Vous souhaitez nous rejoindre ? Le dossier d'adhésion collectivités est à télécharger ici

Retrouver l'intégralité du webinaire sur la chaine Youtube de la FedEpl :

Publié le

Moratoire sur l’éolien et le photovoltaïque : une décision en rupture avec les enjeux de transition énergétique des territoires

Mercredi dernier, une soixantaine de scientifiques internationaux s’inquiétait dans la revue Earth System Science Data de l’impossibilité d’atteindre l’objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Le lendemain, alors que l’urgence climatique impose d’accélérer notre transition énergétique, un amendement était introduit dans la proposition de loi « Grémillet » sur le futur énergétique de la France en cours de discussion à l’Assemblée nationale, qui prévoit d’instaurer un moratoire sur les installations photovoltaïques et éoliennes. Cette orientation provoque une vive inquiétude chez l’ensemble des acteurs de terrain, en particulier les collectivités territoriales et leurs Entreprises publiques locales (Epl), Sem, Spl comme SemOp, investies dans les énergies renouvelables.

Les Epl, piliers territoriaux de la transition énergétique

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, les Entreprises publiques locales (Epl) sont devenues des acteurs de premier plan du développement des énergies renouvelables (EnR) et assurent une part significative de la production nationale de cette énergie verte.

Aujourd’hui, 178 Epl interviennent dans le domaine de l’énergie, contre 94 seulement cinq ans auparavant, dont 140 sous forme de Sociétés d’économie mixte (Sem), 30 sous forme de Sociétés publiques locales (Spl) et 8 sous forme de Sociétés d’économie mixte à Opération unique (SemOp). Toujours depuis cinq ans, 1 création d’Epl sur 5 concerne le secteur des EnR dans un mouvement en pleine croissance. Leurs activités couvrent tout le spectre des énergies renouvelables : solaire, éolien, biomasse, réseaux de chaleur, hydrogène vert, etc. Cette dynamique s’est traduite par l’accroissement de leur chiffre d’affaires jusqu’à atteindre un total de 4,72 milliards d’euros, soit plus du double en cinq ans, et par la création d’un réseau spécifique dédié aux Epl d’EnR, lancé en juin 2025 entre la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) et la Banque des Territoires.

À travers ces structures, les collectivités territoriales prennent part activement à la gouvernance énergétique, impulsent des projets public-privé associant toutes les parties prenantes, et assurent un ancrage local bénéfique aux citoyens comme aux entreprises du territoire.

Une décision inopportune freinant l’élan territorial

Le moratoire envisagé va à rebours des engagements climatiques pris par la France. Comment respecter les objectifs de la loi relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables (APER) de 2023 et de la Programmation Pluriannuelle de l’Énergie si les principales filières renouvelables sont mises à l’arrêt ? La décision fragilise des projets déjà engagés, freine la montée en puissance d’un modèle mature et efficient, et envoie un signal négatif aux collectivités territoriales qui ont investi dans des démarches durables, concertées et démocratiques à travers les Epl.

Alors que les conséquences du réchauffement climatique sont manifestes semaines après semaines, il est impératif d’intensifier nos efforts, plutôt que de les ralentir. Le développement d’un mix énergétique décarboné, reposant sur des ressources locales, renouvelables et stables, reste un levier majeur pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et renforcer la souveraineté énergétique du pays, dans une conjoncture internationale tendue.

La FedEpl réaffirme son engagement aux côtés des Epl d’énergie

Les Sem, Spl et SemOp sont des outils modernes, efficaces et agiles, plébiscités par les élus pour répondre aux ambitions locales et nationales en matière de transition énergétique. Elles savent fédérer l’ensemble des acteurs de la filière, favoriser l’acceptabilité des projets, et garantir un juste retour économique pour les territoires.

La FedEpl appelle donc à préserver et renforcer les conditions d’un développement maîtrisé des énergies renouvelables en France. Elle continuera à soutenir les collectivités territoriales et les solutions que représentent les Epl pour bâtir une transition énergétique ambitieuse, territorialisée et résolument tournée vers l’avenir.

Publié le 23 juin 2025

Modifications des décrets sur les charges récupérables : la FedEpl cosigne un courrier afin de sensibiliser la ministre du Logement

Suite aux travaux menés par différentes fédérations et organismes représentants des bailleurs, organisés depuis plus de dix-huit mois par l’Institut de la performance et de l’innovation dans l’immobilier (IP2I), un courrier demandant la mise à jour de la réglementation sur les charges locatives récupérables a été transmis à Valérie LETARD, Ministre chargée du Logement.

Actuellement, les deux décrets charges et leur annexe, qui date respectivement du 9 novembre 1982 pour le logement social et du 26 aout 1987 pour les logements libres, ne prennent pas en compte les évolutions technologiques des immeubles, l'adaptation du patrimoine à la transition énergétique du patrimoine et deviennent un frein puissant aux évolutions technologiques, économiques et sociales que les bailleurs pourraient proposer à leurs locataires. Ils sont encore moins adaptés aux évolutions de la vie quotidienne des ensembles immobiliers, au vieillissement de la population, et également à la tranquillité résidentielle, car ils limitent l'implantation des gardiens d'immeuble ou même favorisent leur disparition.

Aussi, conformément à ses objectifs statutaires, l'IP2I, dont fait partie la FedEpl, mais également la FNAIM, la Fédération des ESH, l'UNIS ainsi que de nombreuses sociétés et des organismes de logement social, vient d'établir un projet de mise à jour de ces décrets et de leur annexe, afin de tenir compte de ces évolutions de notre société et d'y intégrer les impacts des technologies nouvelles, mais aussi ceux de la transition numérique et environnementale et du vivre ensemble dans les quartiers.

Ces travaux ont été complétés par une estimation des impacts financiers, qui montre que les impacts sur les locataires seraient de l'ordre de 4 ou 5 % sur le montant des charges supportés par les locataires, mais avec des services améliorés. La problématique de l'évolution du métier de gardien et de sa récupérabilité est également abordée. Une mise à jour des décrets et annexes, dont vous trouverez ci-jointe, la proposition, inciterait notamment les propriétaires, dont les bailleurs sociaux, à installer davantage de nouveaux équipements générateurs d'économies d'énergie qui profiteraient directement aux locataires, ce qu'ils hésitent actuellement à faire, puisque l'investissement et la maintenance-exploitation sont actuellement à leur charge en raison de la réglementation.

Exemple des difficultés rencontrées avec la récupération des charges relative au poste de gardiennage

Dans le détail, en ce qui concerne le poste gardiennage par exemple, plusieurs difficultés sont actuellement constatées. En effet, la limitation de la récupération des coûts de gardiennage en régie à 40% ou 75% selon les tâches exécutées, est à mettre en perspective de la récupération possible à 100% d'un prestataire extérieur effectuant les missions d'entretien des parties communes et d'enlèvement des ordures ménagères. Il est donc plus intéressant pour un bailleur de confier ces tâches à un prestataire extérieur, dont le coût sera nécessairement plus important au détriment du locataire, en raison de la marge de l'entreprise et du montant de la TVA.

Par ailleurs, l'interprétation de la notion d'«impossibilité matérielle», qui ne permet la récupération du coût d'un prestataire externe que si elle est temporaire, pose question, particulièrement dans des ensembles immobiliers de grande taille (plus de 100 logements), au sein desquels le gardien est le plus souvent aidé d'un employé d'immeubles et/ou d'une entreprise. Le recours à un employé d'immeuble ou à un tiers, même partiellement, est nécessaire de façon durable pour maintenir la qualité de service attendue tout en «maîtrisant» ce poste de

charges qui représente 25 à 30 % des charges d'un groupe immobilier.

De plus, le traitement des ordures ménagères par la méthode du tri enterré, avec apport direct par les locataires et mise en place de la collecte des déchets par aspiration, dit «collecte pneumatique» est le plus souvent mis en œuvre à la demande des collectivités locales ou imposés par elles. Ces modes de tri peuvent entraîner une baisse du temps consacré par le personnel de proximité à la gestion des déchets. Toutefois, en aucun cas, elles ne le suppriment : les abords proches, voire même les pelles des containers, doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'être en permanence propres et inciter ainsi les locataires à y déposer leurs déchets. Une application stricte des textes conduirait dans ce cas à ne pouvoir récupérer que 40% du coût du gardiennage, faute de réaliser la mission d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans ce cadre également, certains postes liés au frais de personnel ne sont pas récupérables : avantages en nature, intéressement et participation, indemnité de départ à la retraite, mutuelle, médecine du travail. Le décret n°2008-1411 liste ainsi une dizaine de poste de rémunérations et de charges sociales qu'il définit comme non récupérables. Pour autant, il s'agit d'éléments «obligatoires» (médecine du travail, participation de l'employeur au comité d'entreprise et à l'effort de construction, mutuelle, …) et qui ne relèvent pas de l'initiative du bailleur.
De même, les salaires des collaborateurs intervenant auprès des locataires en matière de médiation (gardes assermentés, agents de médiation, etc.) ne sont pas récupérables. Or, certains collaborateurs des organismes interviennent directement auprès des locataires, en termes de médiation notamment, et à ce titre apportent un service à disposition de la vie collective.
Enfin, la surveillance et la sûreté bénéficient aux locataires ; or ils ne sont toujours pas récupérables.

Publié le

Répondez au sondage sur la simplification du droit de la commande publique

En partenariat avec la direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, la Chaire de droit des contrats publics de l'Université Jean Moulin Lyon 3 lance un sondage en ligne sur la simplification du droit de la commande publique s'adressant notamment aux Epl.

La participation à cette enquête inédite offrira une meilleure compréhension des souhaits des acheteurs, des autorités concédantes et des opérateurs économiques en matière de simplification de la commande publique.
L'ensemble des données récoltées dans le cadre de cette enquête sont anonymisées.
Le sondage est accessible jusqu'au 14 juillet inclus.

- Vous pouvez répondre au sondage via ce lien.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce sondage, vous pouvez contacter : Cédric Bernard, chercheur à la Chaire de droit des contrats publics de l'Université Jean Moulin Lyon 3, (cedric.bernard1@univ-lyon3.fr) ou François Lichère, directeur, (lichere.francois@hotmail.com).

Publié le 20 juin 2025

Rencontre nationale des Epl 2025 : la complémentarité des Sem, des Spl et des SemOp pour décarboner les territoires

Après un panorama dans une première table ronde de la conjoncture économique et politique et des situations de différents échelons de collectivités territoriales, la deuxième table ronde de la Rencontre nationale des Epl s'est inscrite dans une dynamique plus prospective.

Des solutions de décarbonation disponibles, matures et compétitives

Réunis ce jeudi 19 juin 2025 au siège de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, adhérents et de partenaires de la FedEpl ont assisté à une deuxième table ronde intitulée : « Les Epl, actrices des scenarii de décarbonation des territoires ». Dans une intervention préliminaire, Emmanuel Chabut, groupe EDF, s'est attaché à repositionner les actions plurielles des Sem, des Spl et des SemOp dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone. L'ambition de décarbonation suppose d'actionner différents leviers, à l'instar de l'amélioration de l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, l'électrification des usages et le développement de l'économie circulaire. Les solutions existent, sont disponibles, matures et compétitives ; elles nécessitent d'être actionnées pour atteindre les ambitions nationales à horizon 2030 et les Epl sont des outils à mobiliser encore davantage par les collectivités territoriales pour les mettre en œuvre.

L'exploitation des réseaux de chaleur et des réseaux de froid fait partie de ces leviers. Si le recours à l'économie mixte s'intensifie dans le premier cas, la maturité est moindre dans le second alors que de nombreuses collectivités locales ont entamé une réflexion. La ville de Paris a été précurseur sur ces aspects. Son réseau de froid est aujourd'hui géré par la société Fraîcheur de Paris, filiale d'Engie, représentée par sa directrice générale Audrey Guern. Elle participe depuis plusieurs années à la réduction de la consommation électrique, des fuites de fluides frigorigène, des émissions gaz à effet de serre et de l'utilisation de produits chimiques et a désormais plusieurs projets d'extension pour accélérer dans la transition environnementale.

Des Sem, des Spl et des SemOp actives dans le déploiement de solutions bas-carbone

Des solutions salutaires aux yeux de Gaylord Le Chequer premier adjoint au maire de Montreuil, vice-président de la FedEpl, président de la Fédération régionale des Epl Ile-de-France, président de la Sem et de la Spl Résilience et Innovation. Elles s'ajoutent à celles déployées par la Spl OSER sur l'ensemble du territoire de ses actionnaires.

Philippe Truchy, directeur général de la Spl dont la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'actionnaire majoritaire, a présenté un des projets emblématiques conduits par la société depuis sa création. La rénovation du centre administrative Paul Pillet à Roanne (42) a permis de réduire de 53,4 % les consommations d'énergie finale après avoir agi sur de nombreux aspects du bâtiment : rénovation complète de l'enveloppe thermique du bâtiment, mise en place d'un dispositif de ventilation mécanique double flux, rénovation des installations d'éclairage, rénovation de la chaufferie, mise en œuvre d'un dispositif de rafraîchissement des locaux et d'une installation photovoltaïque, etc. Autant de ressorts sur lesquels la Spl OSER agit pour atteindre ses objectifs de décarbonation.

Le réseau de l'économie mixte locale pour accélérer la transition environnementale

A son image, et à celle de la Sem et de la Spl Résilience et Innovation, les Epl sont nombreuses à intervenir dans le domaine de la transition environnementale et de la décarbonation. Qu'il s'agisse de production d'énergies renouvelables, de rénovation énergétique, d'électrification des réseaux et de déploiement de l'économie circulaire, Sem, Spl et SemOp sont des outils agiles et performants à la disposition des collectivités territoriales et forment un réseau puissant pour accélérer la transition énergétique. Il est aujourd'hui urgent d'agir et d'encourager leur recours comme l'a rappelé Gaylord Le Chequer, préoccupé du fait que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C n'est plus atteignable.

Lire aussi

Efficacity et la FedEpl lancent un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner les projets d'aménagement dans leur performance énergie-carbone

C'est dans cette perspective que la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) s'est rapproché de l'institut de recherche Efficacity, représenté dans la table ronde par sa directrice des études et des partenariats, Morgane Colombert. Dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt, dont l'un est en cours, l'institut de recherche met à disposition des adhérents de la FedEpl des outils pour accompagner les projets d'aménagement dans leur performance énergie-carbone.

Consulter le communiqué de presse de la Rencontre nationale des Epl

Publié le

Rencontre nationale des Epl 2025 : une action publique locale contrainte par la conjoncture

La Rencontre nationale des Entreprises publiques locales (Epl) était organisée cette année le 19 juin 2025 à Paris, au siège de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne. L'événement ouvert aux adhérents et partenaires de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est un temps fort du mouvement de l'économie mixte et sa première table ronde, consacrée à la situation économique et politique, a donné le ton d'un événement engagé et mobilisateur pour les Sem, les Spl et SemOp.

Entre contraintes économiques et obstacles politiques pour l'action publique

Sébastien Boucher, directeur des marchés professionnels de l'immobilier, secteur public et logement social du réseau des Caisses d'Epargne, a d'abord souhaité la bienvenue aux différentes composantes de l'économie mixte, avant que Philippe Laurent, maire de Sceaux et président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl), n'ouvre officiellement l'évènement. Remerciant les présents, et comme un clin d'œil au travail de ces prédécesseurs Jean-Léonce Dupont, Jean-Marie Sermier et Patrick Jarry, assis au premier rang et toujours actifs au service de l'économie mixte, il a rappelé que **les Entreprises publiques locales (Epl) sont des sociétés s'inscrivant dans le temps long et ne pouvant s'accommoder de considérations de court terme**.

La conjoncture économique actuelle n'est cependant pas favorable selon l'introduction d'Hadrien Camatte, économiste sénior chez Natixis Corporate & Investment Banking, Groupe BPCE. La stratégie commerciale des Etats-Unis décidée par le président Donald Trump pénalise l'ensemble des économies mondiales dont l'activité va croître modérément. **Les pays de l'Union européenne sont frappés à différents niveaux, et la France dispose cependant d'atouts dans cette conjoncture**. Mais la vitalité de certains secteurs (tourisme, luxe, industrie énergétique et de défense) contraste avec le poids de sa dette publique, la contraignant à une politique budgétaire restrictive en opposition à des ambitions de croissance.

Les Epl comme bras armés des collectivités locales pour engager les politiques publiques

S'ajoute une contexte politique morose. Guillaume Caline, directeur enjeux publics et opinion chez Verian France, a évoqué les sentiments de colère, de désespoir et de honte partagés majoritairement par les Français

concernant la situation politique actuelle. Le pouvoir exécutif et ses deux têtes sont sujets à une profonde défiance, et les autres forces politiques ne parviennent à être perçues comme des alternatives acceptables. A l'échelle locale, la donne est différente. **La figure du maire, et celles du président de département et du président de région dans une moindre mesure, sont jugées avec davantage de clémence**. Les prochaines élections municipales suscitent un intérêt significatif plusieurs mois avant le scrutin. Comme un aveu de croyance en l'action publique locale.

Cette action politique est aujourd'hui contrainte. S'appuyant sur les enseignements du pré-rapport de l'Observatoire de la finance et de la gestion publique locales (OFGL), Jean-Léonce Dupont, président du département du Calvados et président d'honneur de la FedEpl, s'est inquiété des finances des départements. Certains d'entre eux éprouvent de très grandes difficultés et les restrictions budgétaires qui leur sont imposés sont peu applicables en raison de dépenses non-pilotables à 70 %.

La nécessite de dégager des marges de manœuvre financières à l'échelle locale

S'agissant des autres échelons de collectivités territoriales, la situation est tout aussi sensible. Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris chargée des Sem et des Spl et administratrice de la Spl Soreqa, et Agnès Thouvenot, 1re adjointe au maire de Villeurbanne, présidente de la Fédération régionale des Epl d'Auvergne-Rhône-Alpes et présidente de la Sem SVU, se sont aussi alarmées de ces situations locales consécutives à des décisions nationales, alors que les élus et les élues sont « à portée ». **Les Epl dont leurs collectivités territoriales sont actionnaires intègrent ces contraintes, remontent des dividendes et des excédents, et prennent le relais**.

L'action des Sem, des Spl et des SemOp est ainsi plus que jamais nécessaire dans cette perspective. Elles sont le prolongement de l'action publique locale et proposent de dégager des marges de manœuvre financières indispensables pour engager les transitions économiques, sociales et environnementales. **Ces marges ne sont cependant pas illimitées**.

Consulter le communiqué de presse de la Rencontre nationale des Epl

Publié le 19 juin 2025

Rencontre nationale des Epl 2025 : en dépit d'un contexte institutionnel trouble, la FedEpl reste engagée sur ses actions politiques

Un fonctionnement des institutions perturbé et pourtant, une action de la FedEpl qui ne dépérit pas. Entre mobilisation contre des tentatives d'affaiblissement de l'économie mixte et propositions concrètes, Philippe

Laurent, Sophie Errante et Franck Masselus ont partagé l'action politique de la FedEpl lors de la Rencontre Nationale des Epl le 19 juin.

Fonctionnement des institutions : y a-t-il un pilote dans l'avion et *Qui bono* ?

C'est un constat devenu poncif : depuis la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée lors de l'été 2024 par Emmanuel Macron, la recomposition du paysage politique est un jardin à l'anglaise. Sophie Errante, députée de Loire-Atlantique et vice-présidente de la FedEpl a partagé lors de cette table ronde une vue de l'intérieur du fonctionnement des institutions et de la fabrique de la loi, fortement impactée dans sa construction et sa qualité par le contexte nationale où le pouvoir d'impulsion et de décision est fragmenté. Entre l'impossibilité de disposer d'interlocuteurs étatiques clairs et d'une vision à long terme, la députée du 44 en a appelé à une réinterrogation ferme des méthodes de travail : « C'est important que tous les acteurs en responsabilité travaillent ensemble, dans un esprit de dialogue, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui sur les textes législatifs. Oui le constat est pessimiste. Mais justement : quelle méthode de travail des acteurs comme la Fédération peuvent-ils proposer ? »

Pour illustrer son propos, Sophie Errante a choisi la mobilisation massive et commune de la FedEpl et de ses partenaires pour faire supprimer l'article 5 du projet de loi de simplification de la vie économique, qui prévoyait de rendre administratives les règles d'exécution des marchés publics des Epl et qui est revenu sur la table lors du passage du texte à l'Assemblée nationale. Cet article, précédé d'aucune concertation des concernés et basé sur des vues de l'esprit juridico-théoriques sans liens avec la pratique, était pour la députée symptomatique : « *Lorsque j'ai interpelé la ministre en Commission, je me suis dis « mais,* qui bono *de l'article 5 ? » Eh bien, personne en réalité. Nous devons être en capacité de proposer autre chose que ce type de mesure,* a minima *en discuter ensemble*« .

Protection des élus de l'économie mixte locale : une avancée à moitié dans le marbre

Le président de la FedEpl, Philippe Laurent, a délivré un message d'optimisme dans ce contexte complexe : la FedEpl reste mobilisée et ne remettra pas en cause son prisme d'action par les libertés locales. « Le secteur public local et ses organismes de représentations sont perçus comme des adversaires, non comme des partenaires pour l'administration. C'est un manque de confiance dans notre capacité à incarner l'interêt général. Cela ne doit en aucune façon entacher notre action ».

La FedEpl est ainsi restée mobilisée, en rencontrant plusieurs ministres notamment. Récemment, l'Assemblée nationale a voté en commission la suppression de la prise illégale d'interêts pour les élus des Sem (et leurs filiales !), Spl et SemOp. Les députés ont également réduit la liste des déports. Cette avancée constituait la

priorité de la FedEpl qui veillera à sa concrétisation lors des suites du parcours législatif de la proposition de loi sur le statut de l'élu. L'édile de Sceaux est également revenu sur quelques autres sujets prioritaires de la FedEpl : mécénat pour les Spl, assouplissement du cadre de création des filiales, coopération entre Spl…

La Fédération avance ses propositions pour soutenir l'investissement des Epl

Consciente de la nécessité de dégager des outils de financements qui doivent avoir peu d'impact sur les finances publiques, le conseil d'administration de la Fédération a crée en 2024 un groupe de travail pour rechercher ces pistes. Son pilote, Franck Masselus (adjoint au maire de Chartres et PDG de la Spl Chartre Aménagement) les a exposé lors de cette séquence en rappelant avec engagement la nécessité d'accompagner la volonté d'investissement des élus pour leur territoire par des outils de financement appropriés, notamment les garanties d'emprunts.

Les 5 propositions :

- Actualiser le deuxième ratio de la loi galland pour permettre aux collectivités de ventiler davantage les garanties d'emprunt vers leurs Epl, sans augmenter le volume total de garanties;
- Créer un Fond national de garantie des emprunts pour la transition écologique;
- Homogénéiser les calculs des ratios galland pour davantage de sécurité dans l'octroi des garanties;
- Actualiser les avances en comptes courtant des collectivités vers leurs Epl en permettant un seuil financier supérieur et une durée de remboursement de 7 ans au lieu de 4 ans;
- Permettre aux Spl d'adhérer à l'Agence France Locale.

Ces propositions feront l'objet d'un travail de concrétisation législatif.

Consulter le communiqué de presse de la Rencontre nationale des Epl

Publié le

La Fédération des Epl Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur engage le dialogue avec le CESER

A l'occasion d'un entretien le 17 juin dernier avec Marc POUZET, président du CESER, Hervé GRANIER, maire de Gardanne et président de la Fédération des Epl Région Sud a pu mettre en lumière la vitalité des 111 Sem, Spl et SemOp de la région. Qu'il s'agisse de transition énergétique, d'attractivité régionale ou de sécurisation de l'accès à l'eau, les Epl sont à la disposition du Ceser pour partager leurs expertises.

Accompagné de Bénédicte MARTIN, présidente de la Société du Canal de Provence et de Marc SIMELIERE, président de la Spl Avignon Tourisme, le président régional élu en mars dernier a d'abord rappelé l'action économique et sociale majeure du mouvement en région Sud avec 111 Epl en action, 3 000 salariés et 12 000 emplois indirects générés par leur activité, et un chiffre d'affaires annuel de 900 millions d'euros.

Assemblée consultative, le CESER Région Sud est un lieu dialogue entre les représentants économiques, sociaux et environnementaux. Ses avis et rapports ont pour but de guider les décideurs politiques régionaux, les précédentes productions portant notamment sur la COP Régionale et la planification écologique, les évolutions des métiers du tourisme, la production d'énergie innovante dans la région ou encore l'accès au soin et la fracture territoriale.

Dans ce cadre, Hervé GRANIER a exprimé le souhait que le mouvement des Epl soit davantage associé aux travaux engagés en qualité d'expert sur les différents champs d'intervention des Epl. Il a également invité le Président du CESER à partager les travaux de cette instance lors d'une prochaine manifestation régionale.

Publié le

Valérie Létard pose la première pierre d'un Anru 3

La ministre du Logement a annoncé, en clôture des journées nationales de l'Anru, le lancement d'une mission de préfiguration d'un Anru 3, qui sera chargée de définir le contenu, la gouvernance et le tour de table financier d'un futur programme de renouvellement urbain. Une annonce accueillie avec soulagement, même si les conditions de financement de ce programme vont donner lieu à d'âpres négociations, à l'heure ou celui du NPNRU semble déjà battre de l'aile.

Un vif soulagement après une longue attente. Les acteurs du renouvellement urbain, réunis jeudi 12 juin au Centquatre-Paris, ont applaudi sans réserve l'annonce du lancement d'une mission de préfiguration de l'Anru 3 par Valérie Létard, ministre chargée du Logement, en conclusion des journées nationales de l'Anru. « C'est une première victoire et je peux vous dire qu'on est partis de loin » a souligné la ministre, en esquissant les trois axes de cette mission, qui planchera sur « le tour de table financier, le contenu et la gouvernance » du futur

programme. « Je n'ai aucun a priori sur la question, a-t-elle poursuivi, et je reviendrai devant le conseil d'administration de l'Anru pour en expliquer les modalités ».

Un premier combat de gagné

Nommé fin janvier 2025 à la présidence de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Patrice Vergriete a accueilli avec un plaisir non dissimulé cette annonce. Alors ministre chargé du Logement dans le gouvernement d'Elisabeth Borne, c'est en effet lui qui avait signé fin 2023, aux côtés de Christophe Béchu, son ministre de tutelle, et de Sabrina Agresti Roubache, secrétaire d'Etat chargée de la Ville, la lettre de mission confiant à Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'Anru, Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne, et Jean-Martin Delorme, inspecteur général de l'environnement et du développement durable, la rédaction d'un rapport « sur le futur du renouvellement urbain ».

> Lire notre article : « Ensemble, refaire la ville : le futur du renouvellement urbain entre les mains de François Rebsamen »

« Une annonce comme ça met du baume au cœur, c'est important pour soutenir les professionnels qui sont sur le terrain », confiait-il à l'issue de la journée. « À la remise du rapport, François Rebsamen, Valérie Létard et Juliette Méadel ont tout de suite dit leur souhait de voir l'Anru se prolonger dans un troisième programme. Après, on est dans un contexte budgétaire compliqué pour le gouvernement et je trouve courageux de pouvoir lancer une mission de préfiguration de l'Anru 3 aujourd'hui. Ces trois ministres ont joué un rôle prépondérant pour y arriver. C'est un combat, vous l'avez senti dans l'émotion de Valérie Létard ».

La ministre du Logement était, il est vrai, particulièrement émue à l'heure de cette annonce, la présence de Jean-Louis Borloo au premier rang, qui fut à la fois son mentor en politique et l'initiateur du premier programme de rénovation urbaine, lui rappelant à la fois le travail accompli et celui qu'il reste à faire : « pour moi c'est un vrai combat, un vrai engagement et un honneur, Jean-Louis, d'être devant toi aujourd'hui. Si nous sommes tous ici pour parler de l'avenir de la rénovation urbaine, c'est parce que tu l'as inventée, c'est parce que tu nous as montré la voie ».

Le financement du renouvellement urbain, sujet de crispation

Ce moment de communion va maintenant céder à la place à des débats plus opérationnels, tant sur les objets qui seront la cible du futur programme que sur le tour de table qui permettra de le financer. Sur ce point, toutes les options sont ouvertes, à en croire Patrice Vergriete : » il y aura Action Logement, mais à quelle hauteur ? c'est à définir. Il y aura aussi l'USH, mais à quelle hauteur ? Est-ce qu'il faut encore qu'il y ait le budget de l'État ? Est-ce qu'il faut une taxe affectée ? Est-ce qu'il faut des crédits européens *(ndlr : le rapport « Ensemble, refaire la ville » propose d'inscrire le renouvellement urbain comme axe prioritaire du futur Fonds européen de développement régional)* ? Est-ce qu'il faut autre chose ? Ce sera le travail de la mission de préfiguration de le définir ».

Le sujet est, il est vrai, particulièrement crispant à l'heure où, avant même de parler du futur du renouvellement urbain, le financement du NPNRU semble déjà battre de l'aile. Patrice Vergriete et Anne-Claire Mialot ont en effet alerté ces dernières semaines sur un risque de défaut de trésorerie de l'Anru à très court terme, situation

tendue que Patrice Vergriete nous a confirmée à l'issue de cette journée : « l'Anru 2 est lancé et nous sommes à un niveau de décaissement maximal parce que nous sommes aujourd'hui au cœur des opérations. L'Anru avait une petite épargne, parce qu'elle avait reçu des financements d'Action Logement et de l'USH, mais à la fin de l'année, compte-tenu du fait que les décaissements ont augmenté, nous serons quasiment à zéro en termes de trésorerie. Or, il va falloir payer la totalité des décaissements en 2026. Nous allons recevoir la partie d'Action Logement qui a été contractualisée, nous savons ce que nous allons recevoir de l'USH et nous savons à peu près ce qui va être décaissé. Résultat, il manque 270 M€. Comme le dernier partenaire c'est l'État, et que celui-ci est un peu en retard, puisqu'il n'a payé que 12% de sa contribution globale, c'est à lui de combler ce déficit et d'apporter les 270 M€ nécessaires. Nous avons pris des engagements vis-à-vis des collectivités locales pour financer les projets et, l'an prochain, nous aurons besoin de 270 M€ de l'État pour tenir les engagements qui ont été pris ».

Pour l'heure et dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, avec 40 Md€ d'économies à réaliser sur le budget 2026, le gouvernement ne semble pas prêt à répondre à l'appel de l'Anru, du moins en totalité : « sur le budget, je suis autorisée par Matignon à dire que l'État sera aux engagements de ce qu'il doit, nous a précisé Valérie Létard en aparté. L'État doit 1 milliard d'euros. La quote-part annualisée que représente ce milliard d'euros à horizon 2034, c'est 116 millions d'euros. Il y a trois ans, l'État n'a rien versé, il y a deux ans, rien également. Cette année, j'avais promis 50 millions d'euros, que nous avons payés en février, et là on prévoit d'inscrire 116 M€ dans le projet de loi de Finances pour 2026. Ça ne veut pas dire que je ne continue pas à me battre avec Patrice Vergriete pour trouver des solutions supplémentaires qui permettent aussi, comme le voudrait l'Anru, qu'on ait de la visibilité et des recettes un peu plus régulières qui garantissent de la pérennité, mais c'est un chantier supplémentaire. L'important c'est que, déjà, Matignon veuille tenir ses engagements annuels. Ces 116 M€, c'est ce que je poserai comme base dans les négociations budgétaires au titre du ministère du Logement ».

D'autres articles, publiés par Cadre de Ville, pourraient vous intéresser :

Simplification du droit de l'urbanisme : le nouveau visage de la PPL Huwart au sortir du Sénat

100 solutions pour penser l'aménagement des territoires d'une manière plus adaptée et durable

Candidat presque confirmé, Olivier Sichel décline ses priorités à la tête de la Caisse des Dépôts

Publié le

Participez à la Journée de l'Efficacité Energétique et Environnementale du Bâtiment d'EnerJ-

meeting Nantes

EnerJ-meeting Nantes est heureux de vous convier à sa édition de la Journée de l'Efficacité Energétique et Environnementale du Bâtiment, autour des thématiques majeures des réglementations et tendances pour la rénovation et la construction, objectif : Sobriété, Efficacité énergétique et Décarbonation ! Rejoignez cette journée unique dédiée aux décideurs clés du bâtiment.

Dans un contexte de mutation d'un bâtiment élargi et connecté, l'événement rassemblera plus de 1 000 décideurs clés maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, ainsi que de nombreuses entreprises nantaises.

Cette journée unique sera l'occasion de découvrir les solutions zéro carbone autour de la construction et la rénovation performante.

Au programme : plus de 60 conférences de haut niveau, avec des thématiques concrètes et d'actualité comme :

- Maîtriser ses consommations d'énergie grâce à la data
- Comment la boucle d'eau tempérée peut renforcer la résilience climatique
- Réduire l'impact carbone grâce aux matériaux issus de l'économie circulaire
- Suivre le carbone en phase chantier avec l'IA
- Valorisation énergétique des actifs immobiliers

- Découvrez le programme et inscrivez-vous